



refus offre d'achat au prix demandé

Par **Eleec**, le **10/02/2021** à **06:57**

Bonjour,

Notre voisin direct vend son terrain zone naturelle. Ils sont 3 et c'est une indivision. Le frère 1 nous annonce la valeur moyenne du terrain étant de 1700€ nous avons fait une offre à 3000€ en novembre. Elle refusée par le frère 2 qui a passé une annonce sur le boncoin à 15000€ dimanche soir. Lundi, ils étaient injoignables. Mardi matin nous avons eu le frère 1 au téléphone qui nous "dit pas d'inquiétude, si vous faite une offre au prix, vous êtes prioritaires (message répondeur à l'appui)". Nous avons donc fait une offre écrite à 15 000€ mais le frère 2 refuse encore en nous disant que le marché avait évolué et que ce serait plus. Nous avons cherché et lu que si un acheteur faisait une offre au prix demandé, l'acheteur était obligé de lui vendre. Nous aimerions avoir conseil sur ce point. Doit-il effectivement nous vendre ce terrain?

Nous aimerions vraiment qu'il ne vende pas à d'autres et nous ne pourrions pas surenchérir sans cesse.

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **10/02/2021** à **10:05**

bonjour,

je crois comprendre que s'agissant d'un bien en indivision, les 3 indivisaires ne sont pas d'accord sur le prix de vente, dans ces conditions, il est difficile d'affirmer que vous avez proposé le prix demandé, en particulier, vous n'indiquez pas la position du frère n° 3.

salutations

Par **Eleec**, le **10/02/2021** à **10:08**

Le frère n°3 est une soeur, et nous n'avons pas contact avec elle. Nous avons supposé qu'en mettant une annonce, ils étaient d'accord tous les 3 sur le prix. Est-ce que cela peut ne pas être le cas? L'annonce publiée serait donc caduque?

Merci pour votre réponse en tout cas

Par **youris**, le **10/02/2021** à **10:35**

ce n'est pas la première fois, ni la dernière, qu'un indivisaire propose un bien indivis à la vente sans un accord précis sur la chose et le prix avec les autres indivisaires, ni même sur la volonté de vendre.